



Procès-verbal

Assemblée du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec

tenue le 14 février 2012 au restaurant le Montagnais à Sainte-Anne-de-Beaupré

Étaient présents :

Messieurs	Raymond Audet	Citoyen Saint-Joachim
	Marc Dubeau	Représentant de la MRC
	Pierre Dion	Représentant de la MRC
	Julien Garcia	Conseil régional de l'environnement
	Mario Godbout	Conseiller à la municipalité de Saint-Joachim
	Michel Simard	Citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges
	Serge Simard	Conseiller à la ville de Beaupré
	Jean Landry	OBV Charlevoix-Montmorency
Mesdames	Richard Simoneau	Ville de Québec – Service des travaux publics
	Sylvie Verreault	Ville de Québec - Service de l'environnement
	Monique Goulet	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
	Hélène McNicoll	Canyon Sainte-Anne
	Anick Patoine	Secrétaire du comité

Étaient absents :

Messieurs	Robert Caron	Citoyen de Saint-Tite-des-Caps
	Steeve Verret	Ville de Québec
Mesdames	Lucie Racine	Conseillère à la municipalité de Saint-Joachim
	Lyse Gingras	Conseillère à la municipalité de Saint-Féréol
	Mylène d'Aoust	Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
	Hélène Gravel	Municipalité de Saint-Tite-des-Caps

Ordre du jour

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Suivi et adoption du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2011
- 3) Mot de bienvenue aux nouveaux membres
- 4) Fonctionnement des réunions
- 5) Suivi environnemental du LEVQ
- 6) Suivi du plan de mesure d'urgence
- 7) Suivi des opérations du LEVQ
- 8) Visite du lieu d'enfouissement
- 9) Bilan financier
- 10) Publications – Journal l'Autre Voix
- 11) Varia
- 12) Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
- 13) Fin de la rencontre

Heure de début : 19h00

Heure de fin : 20h30

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Monsieur Audet et adopté par M. Marc Dubeau.

2. Suivi et adoption du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2011

Le compte rendu de la rencontre du 13 décembre est adopté par Monsieur Mario Godbout. Une coquille est relevée par M. Simoneau, à la page 4, l'article 7, le point 2, il aurait dû être spécifié que l'opération d'enfouissement se continuait.

3. Mot de bienvenue aux nouveaux membres

Monsieur Audet souhaite la bienvenue à Mme Hélène McNicoll qui représente le Cayon Sainte-Anne, à M. Jean Landry qui représente l'Organisme des Bassins Versants de Charlevoix et à Mme Anick Patoine qui assurera le secrétariat.

4. Fonctionnement des réunions

Monsieur Audet fait remarquer que le compte-rendu ne sera plus lu durant les réunions. Il va donc de la responsabilité des membres du comité d'avoir pris connaissance du compte-rendu avant les réunions.

Monsieur Audet demande à ce que la durée de chaque intervention indiquée à l'ordre du jour soit respectée. De plus, il demande aux membres de lever la main avant d'effectuer des interventions de manière à préserver le droit de parole de chacun.

5. Suivi environnemental du LEVQ

Mme Verreault rappelle que les résultats du suivi environnemental de l'année 2011 ont été présentés à la dernière rencontre. La présentation d'aujourd'hui porte sur le projet de réduction des gaz à effet de serre au moyen du système de captage des biogaz installé au LES.

Elle explique que l'objectif initial (2004) visait à brûler une quantité de 40 000 tonnes de biogaz. Toutefois, une diminution marquée des quantités totales de biogaz brûlés est constatée, particulièrement à partir de 2007. Ainsi, une firme de consultants a été mandatée en janvier 2009 pour déterminer les causes, autant au niveau de l'évaluation de la génération de biogaz par le LES qu'au niveau du système de captage. Le rapport de l'étude confirme l'évaluation initiale des quantités de biogaz produits par la masse de déchets enfouis, mais fait état de certaines défaillances au niveau du système en place. Les principaux points soulevés sont les suivants : Défaillance au niveau des accumulations d'eau dans le système, infiltrations d'air, couverture insuffisante du réseau et système de télémétrie peu performant. Mme Verreault rappelle le contexte ayant mené à ce projet (programme *Projet pilote d'élimination et de réduction des émissions et d'apprentissage* d'Environnement Canada

M. Dubeau s'interroge à savoir pourquoi on a attendu tout ce temps avant de donner un mandat?

Mme Verreault explique la chronologie des événements et les difficultés rencontrées (système à l'arrêt tout l'hiver lors du changement d'opérateur en 2008, bris d'équipements, équipements spécialisés long à recevoir, incendie ayant détruit tout le bâtiment, etc.). Elle explique que les faibles résultats de l'année 2008 ont été portés à la connaissance du Service de l'environnement

que tard à l'intérieur de l'année 2009. Ces mauvais résultats avaient alors été expliqués et des travaux correctifs (réparation d'équipement) ont été faits. Ce n'est qu'après une autre année de mauvais résultats qu'une étude plus poussée a été commandée. Ensuite, il faut faire adopter les budgets requis puis enfin procéder aux travaux.

M. Simard : Comment capte-t-on les biogaz?

Mme Verreault explique que la masse de déchets en décomposition produit du méthane, plus léger que l'air. Des conduites perforées (horizontales ou verticales) sont installées dans le sol et sont reliées à une soufflante qui aspire l'air présent dans le sol (qui contient de fortes teneurs en méthane). Cet air est dirigé vers la torchère, qui brûle le méthane. Ce dernier est un gaz à effet de serre 21 fois plus puissant que le CO₂.

M. Dion se demande pourquoi la personne qui prend les relevés ne peut pas anticiper la quantité de biogaz brûlés?

Effectivement, à partir des relevés, nous savions depuis le milieu de l'année 2008 que les concentrations de biogaz captés n'étaient pas toujours suffisantes pour faire fonctionner la torchère, laquelle s'arrête sous un certain seuil (elle est conçue pour fonctionner à 30 % de méthane ou plus). À ce moment, divers essais dans l'opération du système ont été tentés pour augmenter le taux de captage, au travers des divers bris et imprévus discutés précédemment. Nous avons encore un certain espoir à ce que l'opérateur réussisse à augmenter la performance du système.

Mme Verreault continue la présentation en identifiant les solutions qui comprennent :

- L'ajout et le raccordement de 12 puits supplémentaires;
- Remplacement des têtes de puits;
- Ajout de 3 vannes d'isolement;
- Mise à niveau du système de télémétrie
- Évaluation à savoir si la torchère sera modifiée ou complètement changée.

Les 12 nouveaux puits seront en place d'ici 3 à 4 semaines. L'objectif principal est la capture de 60 % des biogaz produits par le site pour les 10 prochaines années, soit une réduction de l'ordre de 170 000 à 236 000 tonnes en équivalent CO₂. Les travaux se tiendront du 13 février au 9 mars et pour l'instant tout se déroule bien. Le projet devait débiter en 2011, mais il a été ralenti en raison de la présence des lignes électriques sous le site. Hydro-Québec n'a pas autorisé la technologie de forage initialement prévu en raison de la trop courte distance entre le mat de la foreuse et les lignes électriques.

Les coûts reliés aux modifications sont séparés entre le département de l'environnement et celui des travaux publics pour un montant de respectivement 270 000\$ et 42 500\$. Avant d'entreprendre les travaux de remplacement de la torchère, la Ville de Québec analysera son

efficacité sur une période d'un an. Le remplacement de la torchère occasionnerait des frais additionnels de l'ordre de 300 000\$.

En conclusion, dans le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre* de la Ville de Québec, le projet de captage des biogaz au LES est le plus important en terme de réductions escomptées. C'est pourquoi la Ville a choisi d'investir temps et argent dans ce projet. D'ailleurs, il n'est pas impossible que la Ville vende éventuellement les crédits de carbone, ce qui viendrait amortir les coûts du projet.

Les membres du comité s'interrogent à savoir si les biogaz représentent des dangers pour les résidents?

Mme Verreault nous confirme qu'il n'y a aucun danger, car la population ne demeure pas à proximité.

6. Suivi du plan de mesures d'urgence

M. Simoneau nous explique que Mme Abi Ouattara est chargée de projet et qu'il y a présentement 3 opérations en parallèle. L'enfouissement produira un plan de santé et sécurité, un nouvel incinérateur ainsi qu'un nouveau plan de mesures d'urgence. De plus, il y a actuellement des questionnements sur l'achat d'une nouvelle police d'assurance ce qui amène la Ville de Québec à préparer un appel d'offres pour effectuer l'analyse de risque de l'ensemble du site.

7. Suivi des opérations de LEVQ

Les opérations d'enfouissement se poursuivent normalement et tel que prévu, la station de traitement des eaux est toujours arrêtée pour la période hivernale. Des visites de la station de traitement sont faites régulièrement par le personnel responsable de son opération.

Dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP pour la construction des futures cellules d'enfouissement no. 6 à 15 une nouvelle étude hydrogéologique est à faire. Un premier appel d'offres pour des forages a été annulé faute de soumissionnaires. Un deuxième appel d'offres est prévu d'ici le printemps. Cette étude pourrait demander près de deux (2) ans pour être réalisée.

Tel que prévu les travaux de construction de la cellule 5 reprendront d'ici la fin du printemps.

M. Simoneau fait mention que le contrat de l'opérateur actuel viendra à échéance le 30 septembre 2012 et la Ville pourrait avoir à retourner en appel d'offres. Un contrat d'inspection du réseau de conduites du LET est en préparation. L'appel d'offres est prévu pour le printemps et les travaux d'inspections seront réalisés à l'été et à l'automne 2012.

M. Simoneau fait remarquer qu'il a reçu une demande pour accueillir des étudiants sur le site du 7 au 11 mai. Les membres du comité sont majoritairement favorables à ce projet.

M. Simard s'interroge sur le bilan de l'année.

M. Simoneau décrit l'année comme étant très positive en ce qui a trait au suivi environnemental, car tout va bien et l'opérateur en place est très apprécié. Il mentionne qu'un rapport sur la performance de la station de traitement des eaux est récemment sorti et qu'il est très positif.

8. Visite du lieu d'enfouissement

M. Audet explique qu'il n'a pas de commentaires négatifs à formuler sur la visite.

9. Bilan financier

Mme Patoine explique le bilan financier et fait remarquer aux membres du comité que les taxes ont été retirées des dépenses reliées au secrétariat, car elles étaient déjà calculées à l'intérieur des tarifs.

10. Publications- Journal l'Autre Voix

M. Audet explique qu'il a eu un nouveau prix pour la publication dans le journal l'Autre Voix par rapport à la dimension de cette dernière. Désormais, la publication s'effectuera sur ½ page au lieu d'une page complète. À cet effet, les membres se questionnent à savoir s'il est nécessaire de publier en couleur. L'assemblée semble très partagée à ce sujet et M. Audet suggère de reporter la discussion au mois d'avril pour évaluer les différences de coûts.

11. Varia

12. Date de la prochaine rencontre et les sujets à l'ordre du jour

Date fixée pour la prochaine séance : 10 avril 2012

Suivi du PGMR

Site internet

13. Fin de la rencontre

Levée de la rencontre proposée par M. Landry et adoptée à l'unanimité à 20h30.